

(N° 12.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1850.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Dé- partement de la Guerre un crédit supplémen- taire de 5,000,000 de francs.

(Voir le N° 11 du Sénat.)

Étaient présents : MM. le Comte de RENESSE, MALOU, MOSSELMAN, VAN SCHOOR, Comte de MARNIX, Baron de BAGENRIEUX, et Vicomte DESMANET DE BIESME, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 24 de ce mois, a voté avant de se séparer, un crédit provisoire de 5,000,000 de fr. à valoir sur le Budget des dépenses du Département de la Guerre pour l'exercice de 1851.

Le Sénat a trop souvent exprimé ses regrets de se voir quasi forcé à accorder cette nature de crédits, pour qu'il puisse paraître nécessaire de rappeler ici les motifs constitutionnels sur lesquels se fonde sa répugnance.

L'on s'était flatté que, cette année, tous les Budgets pourraient être votés en temps opportun ; cet espoir ne s'étant pas réalisé par une circonstance en dehors de la volonté du Sénat, votre Commission de la Guerre ne peut que vous proposer l'adoption du crédit pétitionné, à l'unanimité, en maintenant toutefois le vœu que tous les Budgets soient à l'avenir discutés avant la fin de l'année.

Bruxelles, 26 décembre 1850.

Le Président,
Comte DE RENESSE BREIDBACH.

Le Rapporteur,
Vicomte DESMANET DE BIESME.

